



Assemblée de liaison: les notaires à la conquête de l'Europe

Entretien avec l'équipe de la 66^e session

La 66^e session de l'Assemblée de liaison des notaires de France se tiendra au Palais des congrès de Paris les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre prochains. Sébastien Collet, rapporteur général et Christophe Etien, l'un des trois rapporteurs, nous font d'ores et déjà partager quelques-unes de leurs pistes de réflexion sur le notaire et l'Europe.

Sur ce thème ô combien d'actualité, en particulier, après la signature de la Charte notariale de la sécurité juridique en Europe, durant le dernier Congrès, les travaux de l'Assemblée de liaison porteront un regard très pratique, très professionnel et très actuel sur ce thème du notaire en Europe.



La Semaine juridique : Pourquoi avoir retenu ce thème de la conquête de l'Europe ?

Sébastien Collet : Les notaires sont en effet à la conquête de l'Europe. Prenons-en pour seule preuve l'entrée en vigueur du règlement successions en août prochain : nous sommes au pied du mur, tous concernés... et puis il y aura bientôt un règlement sur les régimes matrimoniaux et sur le Pacs. Tel est le sens de la construction européenne. Vingt-deux pays connaissent le droit notarial. Ces notariats devront désormais travailler de plus en plus en réseaux. Ceci pose notamment la question de la formation initiale et continue dans la profession. Nous réfléchissons à toutes ces thématiques...

La Semaine juridique : Vous voulez dire que la conquête de l'Europe suppose l'acquisition de connaissances ?

Sébastien Collet : En effet, et si de nombreux outils existent, il faut encore les adapter, les développer... je pense en particulier à l'ARERT pour les testaments européens, à EUFIDES pour le *cloud* notarial en matière de ventes immobilières, aux actions de l'ACENODE auprès des conseils régionaux. Tout cela existe d'ores et déjà, et il convient de s'en servir, or, ces outils sont méconnus.

Pourtant, ils permettent de prendre connaissance des différentes législations, de savoir où chercher les réponses, de créer des réflexes nouveaux. Il s'agit de ne pas renvoyer les clients vers un autre professionnel. Nous devons nous investir pour faire évoluer nos outils.

Christophe Etien : Nous allons nous attacher à ce que les notaires deviennent européens, dans leur esprit et dans leur pratique

différents régimes et missions des notaires en Europe, afin de comprendre les besoins de chaque notariat. Au-delà, il nous semble que créer un réseau relationnel, comme le fait par exemple l'Acenode, est très utile, car il permet de répondre plus facilement aux demandes des clients. Il nous semble important aussi de travailler à la communication en direction de nos confrères, comme de nos clients, sur ces questions... Je pense en

Nous allons nous attacher à ce que les notaires deviennent européens, dans leur esprit et dans leur pratique professionnelle

professionnelle. C'est un peu jouer une symphonie notariale, avec une même musique, malgré des instruments différents.

La Semaine juridique : Comment aborder ces questions au niveau européen ? En matière de formation, vaut-il mieux, selon vous, former tout le monde, ou plutôt susciter la spécialisation de certains ?

Sébastien Collet : Il convient de rappeler les statuts des différents notariats. Certains ont un monopole en droit des sociétés, d'autres pas... Nous allons présenter les

particulier à l'utilité des salons, des congrès ouverts aux expatriés, etc.

La Semaine juridique : La sensibilisation et la formation des notaires passe-t-elle par un travail collectif ?

Christophe Etien : Il convient de faire monter en puissance la connaissance européenne, par exemple, en créant un groupe de notaires ou de collaborateurs experts, une sorte de *back office* dans toutes les études de France. Le projet des notaires de France comporte un volet sur le notaire d'entreprise et on y retrouve la même idée sur les pro-